Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **18 (1971)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La protection civile à travers le monde

La 6e conférence générale de protection civile en 1971

Cette importante manifestation — qui marquera un tournant pour l'Organisation internationale de protection civile (OIPC), dont le siège est à Genève — aura lieu en automne 1971 en Yougoslavie. Voici ce que nous dit à ce propos M. Milan Bodi, secrétaire général de l'OIPC:

«La technique de sauvetage, la médecine de catastrophe et la protection radiologique et toxicologique seront à l'ordre du jour de la 6e conférence générale de protection civile.
Cette conférence, organisée en automne, près de Split, en Yougoslavie, sera axée sur l'assistance coordonnée en cas de catastrophe. Elle insistera sur l'établissement de plans nationaux d'urgence par les autorités compétentes et l'organisation d'une assistance mutuelle entre les organismes de protection civile d'une même région géographique.
Les techniques de sauvetage, estime l'OIPC, ne sont aujourd'hui pas suffisamment au point pour faire face aux divers genres de catastrophes et cela malgré les expériences regrettables du passé et les moyens multiples que la science et la technique mettent à disposition de ceux qui ont pour mission de sauver des ruines de l'eau, du feu, des éboulements, etc.
Quant à la médecine de catastrophe, science relativement moderne, elle dépend d'un personnel médical et auxiliaire spécialement formé et d'un équipement perfectionné dans le cadre des services de la protection civile.
Enfin, la protection radiologique et toxicologique vise à éliminer ou atténuer les nuisances de la vie moderne (utilisation de matières radio-actives, décharge des déchets chimiques, pollution de l'environnement, etc.).
La conférence sera complétée par une exposition internationale d'équipement pour illustrer les moyens mis à disposition de l'homme en matière de sauvetage et de déblaiement.»

Ajoutons à ces explications, qu'à la suite de le 6e conférence générale de la protection civile, auront lieu l'Assemblée générale et la réunion du Conseil général de l'OIPC. Et de tous cela nous aurons l'occasion de reparler. J. C.

Le rôle des associations de protection civile

Sous ce titre, M. J. Perreau Pradier, préfet, directeur du service national français de la protection civile, traite du rôle que jouent les associations de P.C. Cet article paru dans le supplément au No 191 de la revue «Protection civile et sécurité industrielle» (supplément consacré à la Fédération nationale française de protection civile) nous semble avoir une valeur égale des deux côtés du Jura.
C'est pourquoi nous le reproduisons ci-dessous, alors que certains projets sont évoqués chez nous touchant à une restructuration de l'USPC. Projets, qui — à notre avis personnel — ne paraissent pas particulièrement heureux!
Voici donc le texte de M. J. Perreau Pradier, préfet et directeur du Service national français de la protection civile, qui — soit dit en passant — a bien voulu nous donner son opinion sur le colloque de la CRI du 28.10.1970 à Lausanne, ce dont nous le remercions.

«A l'heure où s'accélèrent, de plus en plus, les progrès scientifiques et où leurs applications pratiques se généralisent, où, en un mot, chacun d'entre nous dispose d'une puissance matérielle inconcevable il y a seulement un demi-siècle, une situation paradoxale s'affirme parallèlement, chaque jour, davantage. Cette civilisation du confort devient en effet celle du risque quotidien.
Sans cesse menacé par les «esclaves mécaniques», qu'il a cru totalement asservir, l'homme seul se retourne alors vers les pouvoirs publics pour leur demander aide et protection.
Pour compréhensible que soit une telle attitude, est-elle pleinement satisfaisante? Sans doute, il appartient à l'Etat de veiller à ce que les moyens de secours soient suffisants en nombre et en qualité, de s'assurer, que l'instruction des personnels est convenablement dispensée, de coordonner les efforts de tous les organismes publics ou privés lorsqu'ils interviennent en cas de catastrophe, de réglementer enfin sur certains points. Mais, il est un domaine, où rien ne peut remplacer l'initiative individuelle et le dévouement librement consenti.
Or, c'est là, que s'avère si fécond le rôle des associations, au sein desquelles les meilleurs des citoyens unissent leurs efforts dans le seul but d'atténuer les souffrances et de sauver des vies. Entre l'administration, nécessairement tenue à une rigidité parfois un peu déincarnée, incapable, par essence, d'agir sur le cœur, et l'individu, impuissant parce qu'isolé, il est indispensable qu'existe un intermédiaire. Or, c'est là la place toute naturelle des associations. Ce n'est que grâce à leur action, que peuvent se développer largement le sens de la responsabilité comme celui de la solidarité.
Dépassant le cadre de la protection civile, c'est à une véritable croisade morale que participent les associations. Que serait, en effet, le monde moderne trop souvent soumis à l'égocentrisme, si les vertus les plus incontestables venaient à disparaître: l'altruisme, l'esprit de dévouement, le désintéressement absolu? Heureusement, de l'éminente dignité de l'homme, qui exige le dépassement constant de soi-même, c'est journellement que les membres de ces associations en portent témoignage. Aucune action officielle ne peut jamais se substituer à l'exemple donné par des hommes de bonne volonté: cette constatation s'applique particulièrement à la protection civile.
Les associations possèdent seules l'heureux privilège de pouvoir toucher les individus par un contact direct d'homme à homme; la diversité même des personnalités qui les composent accroît leur audience. C'est grâce à elles que l'information du public sur les questions de protection — à laquelle le Gouvernement attache tant de prix — peut être menée en profondeur et pénétrer au sein de chaque famille. A l'heure actuelle, il est nécessaire, en effet, que chaque Français soit, sinon «un secouriste en puissance», du moins, un homme capable de se comporter autrement que comme un témoin passif ou affolé en présence d'un événement dramatique. Le jour où chacun de nos concitoyens sera en mesure — en appliquant spontanément une technique élémentaire mais éprouvée —, de prendre les premières mesures conservatoires, alors la notion même de protection aura pris toute sa valeur.
Au premier rang de ces associations, la Fédération nationale de protection civile compte aujourd'hui plus de 50 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire; et, chaque mois, nous saluons avec satisfaction la naissance d'une nouvelle association départementale.
Ce résultat magnifique, nous le devons au dévouement et à l'opiniâtreté de tous les responsables de ces organismes, que le président Leprestre anime avec tant d'ardeur et de foi. Confirmé dans ses fonctions, lors de la dernière assemblée générale, il continuera longtemps encore — espérons-le — à étendre chaque jour davantage l'influence de la Fédération. Qu'il me soit donc permis de lui dire ici toute l'admiration et toute l'estime, qu'avec moi, lui portent, unanimes, les fonctionnaires du Service national de la protection civile.»

Vogt-Schild AG

Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 2 64 61

Wir drucken für Sie: Buchdruck
Offset
Zeitungsrotation
Siebdruck

Verlangen Sie Druckmuster. Unsere Fachleute beraten Sie gerne